



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille dix le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Joseph CASTELLI.

Présents : CASTELLI Joseph, FRANCESCHI Paul, FRANCESCHI Rosine, MINCARELLI Sylvie, FERRONI Antoine, GANDOIN Sylviane, FINIDORI Jean Pierre, MARI Dominique, SUZZONI Jacques, OTTOLENGHI Vincent, ROMAGNOLI André, DESIDERI Ange, CANCEL Michelle, SOULLARD André, CERVETTI Michel, CASTELLI Yannick.

Pouvoirs : RAFFALLI Taddée à DESIDERI Ange, SOULLARD Jean Louis à FRANCESCHI Rosine.

Absents : MATTEI Stéphane.

Mbres du Conseil Municipal : 19	Membres en exercice : 19	Membres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 13/04/2010	Convocation le 30/03/2010
---------------------------------	--------------------------	--	----------------------	---------------------------

Objet : demande de remise gracieuse pour les pénalités de retard afférentes au non paiement dans les délais de la TLE.

Le maire informe l'assemblée, qu'en application de l'article L 251 A du livre des procédures pénales, il appartient au conseil municipal de délibérer pour accorder la remise gracieuse des pénalités de retard, considérant que le principal des sommes dues a été encaissé.

Il fait état d'une demande en date du 04 février 2010, émanant de la trésorerie de St FLORENT, chargée du recouvrement de la taxe locale d'équipement, et concernant un dossier.

Où l'exposé du maire, le Conseil Municipal décide :

D'accorder la remise gracieuse d'un montant total de 38 €, présentée par M Le Trésorier de St FLORENT et concernant les pénalités de retard liées à la TLE pour le dossier suivant :

PC 20706B0070 CHENEAU VINCENTI

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé le registre les membres présents.

Fait à Folelli le 15 avril 2010

Le Maire

Joseph CASTELLI